

véritable esprit démocratique et limiteraient les mesures démocratiques de notre Parlement auquel nous sommes élus pour représenter ces gens.

Je ne m'opposerais pas trop à ce qu'il y ait un ministre distinct pour le ministère de la Production de défense et pour le ministère du Commerce. Cela permettrait à chaque ministre de consacrer plus de temps à son ministère. Chacun de ces ministères exige tout le temps d'un ministre. Le ministère de la Production de défense et le ministère du Commerce comptent parmi les plus importants de tous, et je suis convaincu que chacun devrait être dirigé par un ministre distinct. Je suis sûr que si le ministère du Commerce était dirigé par quelqu'un dont l'unique tâche fût d'administrer ce ministère, le ministre trouverait pleinement à s'occuper même s'il se bornait à négocier des traités commerciaux et à chercher à vendre nos produits industriels et agricoles. Tous les membres de la Chambre, je le crois, estiment que ces ministères sont assez importants pour compter chacun un ministre distinct.

J'en viens à mon dernier point. Je le répète, nous, de la loyale opposition de Sa Majesté ne sommes pas opposés à loi sur la production de défense. Cependant, nous demeurons convaincus, qu'il devrait y avoir une limite de temps. La loi a une portée beaucoup trop vaste pour qu'on l'adopte telle quelle: elle touche à toute l'activité du pays, elle donne au ministre le pouvoir de nommer des régisseurs et des administrateurs et de les faire agir en son nom pour maintenir son autorité sur l'industrie et, pour être exact, sur tout ce qu'il y a au pays. Il faut y adapter un frein; et le meilleur frein que nous puissions établir, ce serait une limite de temps. Nous serions sûr ainsi que la mesure serait périodiquement examinée, évaluée et révisée.

Si une guerre survenait, on pourrait convoquer immédiatement le Parlement et nous serions heureux d'accorder au ministre tous les pouvoirs requis pour la conduite d'une campagne vigoureuse. Mais pour l'instant, on nous demande, je crois, d'aller plus loin que nous n'estimons devoir le faire. Le ministre pourrait facilement mettre fin au débat. Il n'a qu'à insérer une date-limite, d'un, deux ou trois ans et nous aurions bientôt fini. Mais le bill a une portée trop vaste et compromet trop gravement notre mode de vie démocratique.

Le ministre pense peut-être qu'en se rendant à notre suggestion, il semblerait perdre la face, mais je crois qu'il n'y a rien de plus facile au monde que de prétendre avoir raison quand on a tort. Par contre, il faut un homme d'une forte trempe, et le pays a

besoin de tels hommes, pour avouer qu'il a tort. J'exhorte le Gouvernement et le ministre à insérer dans le bill les quelques mots qui permettraient à la Chambre de l'examiner à nouveau à quelque époque future.

M. J. R. Kirk (Antigonish-Guysborough): Monsieur l'Orateur, pour en revenir aux observations que j'ai formulées plus tôt aujourd'hui et où j'ai employé des mots qui n'étaient pas du goût des honorables vis-à-vis, je tiens tout simplement à exprimer mes regrets. Je serai bref, ne voulant que citer des paroles prononcées en 1772 par Benjamin Franklin. Je crois que les honorables députés, sans distinction de race, de croyance ou d'allégeance politique, feraient bien d'en prendre note. Les voici:

Nous ne devons pas nous attendre au cours de notre vie publique à ce que nos services reçoivent une approbation et une reconnaissance immédiates... Mais persévérons malgré les insultes et même les coups. La satisfaction intime d'une conscience en paix est toujours là et le temps nous rendra justice aux yeux du public, même aux yeux de ceux qui se montrent actuellement les plus prévenus contre nous.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne veux dire que quelques mots, monsieur l'Orateur, et, je le dis dès le début, si je participe une seconde fois au débat, c'est pour tenter un effort de conciliation que bien des gens voudraient voir réussir.

Il semble que la Chambre est généralement d'accord sur un point. Je l'avais noté, avant que l'honorable député de Leeds (M. Stanton) prenne la parole, mais ses observations sont venues confirmer mon opinion voulant que sur un point donné il y ait entente assez générale. J'ai noté les paroles suivantes de l'honorable député de Leeds: "Nous n'avons rien à redire à la loi sur la production de défense". C'est parfaitement vrai qu'il a indiqué le genre d'amendement que son parti voudrait apporter à la loi. Il a dit clairement et répété: "Nous n'avons rien à redire à la loi sur la production de défense."

J'estime que c'est l'opinion de tous les groupes représentés à la Chambre. Nous reconnaissons tous à l'heure actuelle la nécessité d'une loi sur la production de défense. Nous reconnaissons tous que le ministre chargé de diriger le ministère en cause doit avoir certains pouvoirs si nous voulons qu'il assure la production de défense et l'acquisition du matériel de défense et qu'il le fasse sans que l'économie nationale en souffre. Nous sommes tous d'accord là-dessus, je le répète. Certains d'entre nous trouvent plus que d'autres que la loi est nécessaire et, pour cette raison, notre groupe a toujours dit qu'il appuyait la mesure ainsi que la deuxième lecture du bill à l'étude.